

DEPARTEMENT RESSOURCES NUMERIQUES

Direction des Infrastructures & Services - Mission Aménagement Numérique du Territoire

Rédigé par : Boukmis B. BOUNAB - boukmis.bbounab@nantesmetropole.fr
Tel : 02 40 99 31 96

Nantes, le 06 avril 2022

Compte-rendu n° 34

Objet de la réunion : **Comité Technique Intercommunal (CTI)**
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE *Services Hertzien*

Date de la réunion: **05/04/2022**

Lieu: VISIOCONFERENCE

ORDRE DU JOUR:

1. POINT D'AVANCEMENT SUR LA FUTURE CHARTE ET L'ORGANISATION DES CTI
2. PROJETS D'IMPLANTATION DE STATIONS RADIOÉLECTRIQUES (DOSSIERS D'INFORMATION MAIRIE)
> AVIS communes membres NM

Participants :

Communes Membres de Nantes Métropole

COMMUNES	RÉFÉRENT ÉLU(E)	RÉFÉRENT AGENT(E)
SAUTRON	Jean-Hubert FLAMANT	Benoit CZAPSKI (excusé)
LES SORINIERES	Patricia HELIAS (excusée)	Aurélien PATIER

Les représentants de Nantes Métropole

GUICHET UNIQUE	REPRÉSENTANT(E)	FONCTION
NANTES MÉTROPOLE	David BOUDINEAU (excusé)	Directeur du Département des Ressources Numériques
	Boukmis B. BOUNAB	Chargé de mission aménagement numérique territoire
	Antoine PERFETTINI	Chargé de mission aménagement numérique territoire
	Yves ROUILLÉ	Chargé de mission aménagement numérique territoire

Les représentants des exploitants d'infrastructures radioélectriques (opérateurs)

OPÉRATEUR	REPRÉSENTANT(E)	FONCTION
BOUYGUES TÉLÉCOM	Tristan BONAMY Mickael GODARD	Responsable Relations Territoriales Chef de Projet Déploiement
FREE MOBILE	Thierry CAUBERE Cédric VOUCOLOW	Chargé des Relations Collectivités BRETAGNE Responsable du pôle négociation
ORANGE	Karine RENAULT-JOLY	Responsable Relations Réseau Mobile
SFR	Emmanuelle DESMAS	Chargée de Relation Patrimoine - Ouest

Diffusion : Présents / excusés / absents

Copie pour information :

- **DIRECTIONS ET SERVICES NANTES MÉTROPOLE - VILLE DE NANTES**
 - Olivier PARCOT, directeur général des services Nantes Métropole - Ville de Nantes
 - Eric CHEVALIER (DGDCT)
 - Béatrice MERAND (DGERI)
 - Nathalie HOPP (DGRTN)
 - Didier FILLION-NICOLET (DGTPDS)
 - Isabelle LEFEBVRE-COURONNE (BATI)
 - Laila NAASSILA (DUR)
 - Directeurs de pôles de proximité

- **COMMUNES DE NANTES MÉTROPOLE**
 - Directeurs généraux des services des 24 communes membres
 - Référents « Aménagement Numérique du Territoire » (Elus et agents) des 24 communes membres.

1. POINT D'AVANCEMENT SUR LA FUTURE CHARTE

POINT D'AVANCEMENT SUR LA FUTURE CHARTE ET RAPPEL SUR L'ORGANISATION DES CTI

- La nouvelle charte métropolitaine d'aménagement numérique hertzien a été adoptée à l'unanimité par le Conseil métropolitain le **4 février 2022** (consulter le document de nouvelle charte : <https://metropole.nantes.fr/champs-electromagnetiques>).
- A ce jour, 6 communes membres de Nantes Métropole (BOUAYE, BOUGUENAI, LA CHAPELLE SUR ERDRE, MAUVES SUR LOIRE, NANTES, REZE) ont adopté la nouvelle Charte dans leurs instances respectives.
RAPPEL: Chaque commune membre est invitée à adopter cette nouvelle charte dans les instances municipales de son choix (bureau ou conseil municipal). Pour mémoire, un modèle de délibération type a été transmis le 18 février 2022 aux communes qui souhaiteraient s'en inspirer.
L'objectif est d'aboutir à une signature de la nouvelle charte par l'ensemble des parties prenantes (communes, opérateurs, bailleurs sociaux) au plus tard le 30 juin 2022.

FONCTIONNEMENT DES CTI PENDANT LA PÉRIODE TRANSITOIRE D'ADOPTION DE LA NOUVELLE CHARTE (RAPPEL)

- La charte de 2013 reste le document de référence pour réguler les relations entre les communes et les opérateurs (consulter le document de la charte de 2013 : <https://metropole.nantes.fr/files/pdf/environnement/energie/charte-implantation-stations-radielectriques-13.pdf>).
- Quelques adaptations de forme sont cependant apportées au CTI afin d'anticiper les évolutions de la future charte :
 - le CTI se tiendra désormais chaque premier mardi du mois, sauf cas exceptionnel (vacances scolaires, jours fériés, absence de dossier, etc.) ;
 - l'appréciation rendue par le CTI sur les DIM est désormais limitée à 2 statuts : conforme ou non conforme (fin de la possibilité d'ajourner un projet) ;
 - le guichet unique fournit une expertise confidentielle aux communes concernées sur chaque DIM reçu ;
 - les projets non examinés en CTI dans un délai d'un mois reçoivent tacitement une appréciation de conformité à la charte ;
 - **seuls les nouveaux projets d'implantation (nouveau site ou implantation d'un nouvel opérateur sur un site existant) sont formellement examinés en CTI. A compter du prochain CTI, les projets d'évolution seront mentionnés pour mémoire dans le compte-rendu du CTI mais ne feront pas l'objet d'un examen formel et seront considérés comme tacitement conformes.**
 - Le compte-rendu de ce CTI sera publié sur le site Internet de Nantes Métropole accompagné des DIM ayant reçu une appréciation de conformité.

2. PROJETS D'IMPLANTATION DE STATIONS RADIOÉLECTRIQUES (DOSSIERS D'INFORMATION MAIRIE) - Appréciation des communes membres

Conformément à la Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole, les communes membres siègent au Comité Technique Intercommunal lorsqu'un projet d'implantation concerne leur commune (*Article 3.2.3- COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL*). L'appréciation de conformité à la charte autorise l'exploitant à déposer une autorisation d'urbanisme sans que cet avis ne préjuge de la décision administrative. Chaque Dossier d'Information Mairie (projet) présenté en séance a reçu un accord de principe ferme du bailleur, propriétaire ou délégataire pour accueillir les stations radioélectriques sur son patrimoine.

Communes	LOCALISATION	N°	PROJET (DIM)	OPERATEUR	CONFORMITÉ	COMMENTAIRES
SAUTRON	Rue de la Futaie (Stade)	1	44194_004_01	FREE MOBILE (HIVORY)	OUI	M. FLAMANT, élu référent, se félicite que ce projet se concrétise dans une configuration souhaitée de longue date, par la mutualisation des infrastructures (2 opérateurs) sur un support existant, géré par la Tower Company HIVORY . Par la même, M. FLAMANT souligne la collaboration étroite entre la commune et la Mission Aménagement Numérique du Territoire de Nantes Métropole qui a permis d'accompagner ce projet efficacement. Le projet est à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 05 mai 2022.
LES SORINIERES	Route de l'Orcerie	2	T01208	BOUYGUES TELECOM (TDF)	OUI	La commune se réjouit du choix de BOUYGUES TELECOM de faire cohabiter ses installations sur un support existant (TDF), consolidant ainsi la mutualisation des infrastructures radioélectriques sur notre territoire.

A noter que 2 projets consignés à l'ordre du jour de ce CTI ont été retirés d'un commun accord entre les communes et les opérateurs concernés, offrant ainsi des délais supplémentaires aux deux parties pour consolider les projets d'implantation et l'information qui doit les accompagner.

- **SAINT-HERBLAIN, 2 Avenue André Citroën: Projet SFR n° 4410000031**
Un projet ORANGE est aussi porté sur la même emprise. La ville de SAINT-HERBLAIN et NANTES METROPOLE invitent les opérateurs BOUYGUES TELECOM et FREE Mobile à étudier l'exploitation de ce même support projeté.
- **LA CHAPELLE-SUR ERDRE, Le Tertre: Projet FREE MOBILE (TDF) n° 44035_016_01**

Le projet BOUYGUES TELECOM n° **T02164**, BOULEVARD DES EUROPEENS / D37 LE COPIN à CARQUEFOU fera l'objet sous peu d'un échange entre la commune, la mission Aménagement Numérique du Territoire de Nantes Métropole et l'opérateur.

3. SITES EXISTANTS FAISANT L'OBJET D'ÉVOLUTIONS PHYSIQUE ET/OU LOGICIELLE ⁽¹⁾

BOUYGUES TELECOM

- SITE T50026 - LE MAIL, 44700 - ORVAULT
- SITE T51604 - RUE DE L'ARCHE, 44115 BASSE-GOULAIN
- SITE T52189 - 22 PLACE VIARME, 44000 NANTES

FREE MOBILE

- SITE 44109_076_01 - 37 RUE DES ROCHETTES, 44000 NANTES
- SITE 44109_020_04 - ADRESSE DU SITE : 6 BOULEVARD LÉON BUREAU, 44000 NANTES

SFR

- SITE 4410000067 - DÉCHÈTERIE, RUE PIERRE LEGENDRE, 44400 REZE

⁽¹⁾ EXPLOITATION DE :

- ✓ La 5G SUB-6 qui désigne les fréquences utilisées en 5G et sous la barre des 6 GHz. ce sont des fréquences permettant une meilleure portée que les ondes millimétriques (26 GHz), mais un débit maximal plus faible. elles regroupent à la fois les bandes moyennes (3,4 - 3,8 GHz), qui sont nouvelles fréquences 5G, et les bandes basses fréquences, qui réutilisent des fréquences utilisées par la 4G LTE, qui ont une portée encore plus grande .
- ✓ la technologie DSS (ou Dynamic Spectrum Switching) qui permet de basculer à la volée directement depuis l'antenne entre la 4G et la 5G pour chaque bande de fréquences. Cela permet d'ajuster le réseau en temps réel selon la demande et de petit à petit basculer de la 4G LTE vers la 5G, à mesure que le parc installé d'appareils compatibles 5G augmente.

4. CALENDRIER - PROCHAINS COMITÉS TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX

Le prochain CTI se tiendra le **mardi 3 mai 2022** à 10h (en distanciel - Visioconférence).

Le calendrier des prochains CTI est envisagé comme suit :

- Mardi 7 juin (10h)
- Mardi 5 juillet (10h)
- Mardi 6 septembre (10h)
- Mardi 4 octobre (10h)
- Mardi 8 novembre (10h)
- Mardi 6 décembre (10h)

A noter qu'il est toujours possible d'organiser des CTI dédiés ou restreints entre deux CTI réguliers. Ils sont organisés à titre exceptionnel au vu du volume de projets présentés par les exploitants d'infrastructures radioélectriques et dans l'objectif de fluidifier leurs traitements. Ces comités sont animés par le guichet unique de Nantes Métropole avec la participation de la ou des communes hôtes.

RAPPEL IMPORTANT

Les Dossiers d'information Mairie INCOMPLETS, ne comportant pas les informations initialement inventoriées dans la **Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole** et révisées, en référence à la LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques (dite loi ABEILLE), lors de la réunion du **05/06/2019**, dédiée au contenu du Dossier d'information Mairie, sur le fond et sur la forme, **seront renvoyés aux expéditeurs (opérateurs et/ou aménageurs) et considérés comme non réceptionnés.**